



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2010
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Législation et pratique nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	2
République tchèque	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2



II. Réponses reçues des États Membres

République tchèque

[Original: anglais]

[5 février 2010]

La République tchèque réitère en substance sa réponse précédente, à savoir qu'elle n'a jusqu'à présent adopté aucune loi nationale sur la question.

Quant aux pratiques nationales qui pourraient exister ou être en cours d'élaboration concernant directement ou indirectement la définition et/ou la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de l'espace aérien, compte tenu du degré actuel et prévisible de développement des technologies spatiales et aéronautiques, la République tchèque a conscience des différences entre le régime juridique régissant les activités dans l'espace aérien, d'une part, et le régime juridique régissant les activités spatiales, d'autre part. Alors que les activités aériennes ne peuvent être menées qu'en tenant dûment compte du principe généralement reconnu de la souveraineté totale et exclusive des États sur l'espace aérien situé au-dessus de leur territoire, l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, peut être exploré et utilisé par tous les États conformément au droit international.

Si la frontière entre les deux régimes juridiques n'a pas encore été établie, la République tchèque respecte la coutume qui veut que le lancement d'objets spatiaux devant rester en orbite autour de la terre pendant une période relativement stable, se déplacer dans l'espace extra-atmosphérique de toute autre manière ou atterrir sur des corps célestes est considéré comme une activité spatiale.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[Original: anglais]

[18 décembre 2009]

Pour le moment, la législation et la pratique du Royaume-Uni ne définissent ni ne délimitent l'espace.